

## Conjoncture économique et situation de l'industrie

### 1. Economie

#### La confiance toujours en panne

##### I Monde : une croissance sans éclat

Aux Etats-Unis, le chiffre de la croissance au 2<sup>ème</sup> trimestre, à 1,1% l'an, est moins élevé que celui attendu par plusieurs des banques centrales régionales.

En Europe, malgré la déstabilisation due au Brexit, les marchés financiers se sont ressaisis à partir de fin juin et l'indice PMI du climat des affaires se redresse. En zone euro, la croissance atteint 0,3%. L'Espagne reste l'économie la plus dynamique (+0,8%) et l'Allemagne (+0,4% de croissance) enregistre un excédent commercial record (23 Mds d'euros).

Dans le reste du monde, le PIB du Japon stagne et sa compétitivité à l'export s'érode. En Chine, le yuan se déprécie vers un plus bas depuis cinq ans et les dépenses du secteur privé ralentissent (2% sur un an).

##### I France : de nouveaux coups portés à la confiance des chefs d'entreprises

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, le PIB français a stagné et les importations, qui s'étaient montrées plutôt dynamiques jusqu'ici, se sont contractées de 2%.

Le reniement du Gouvernement sur la C3S au profit du CICE et d'un allègement de l'impôt sur les sociétés ne permet par ailleurs pas aux chefs d'entreprises de retrouver la confiance indispensable à la relance durable de leurs investissements. Interrogés en juillet, ils ont d'ailleurs légèrement revu à la baisse leurs prévisions d'investissement pour l'année : +6%, soit 1 point de moins que le chiffre attendu trois mois plus tôt.

Enfin, si le taux de chômage connaît une baisse graduelle et s'établit à 9,6%, il demeure nettement supérieur aux standards européens.

### 2. Emploi

#### Une amélioration à nuancer

##### I Emploi : retour au niveau de 2012

Selon une première estimation de l'Insee, l'emploi salarié marchand a continué de progresser au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016, à un rythme toutefois moins soutenu que précédemment. Sur un an, 121 000 postes supplémentaires ont été créés. A plus de 16 millions, le nombre de salariés retrouve son niveau du deuxième trimestre 2012 mais demeure en retrait de près de 400 000 par rapport au record de l'hiver 2008.

##### I Chômage : des résultats en demi-teinte

Le taux de chômage a diminué de 0,3 point au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 selon l'Insee, revenant sous la barre des 10% (9,6% des actifs métropolitains). Malgré des résultats mensuels en dents de scie, le nombre de demandeurs d'emplois inscrits en catégorie A est désormais à la baisse. Le nombre d'inscrits de moins de 25 ans (A+B+C) peine toutefois à décroître durablement et se situe autour de 775 000. Tout comme celui des plus de 50 ans qui a augmenté de 4,8% sur un an.

### 3. Industrie

#### Une conjoncture toujours morose

##### I Production : pas d'amélioration

La production métallurgique est stabilisée depuis quatre ans et demeure inférieure de 18,5% à son niveau d'avant-crise. Après une remontée significative en 2015, la production automobile ne varie plus et celle de biens d'équipement reste à la peine. Seule la production dans les *autres matériels de transport que l'automobile* tire son épingle du jeu, en hausse de 5,5% depuis décembre 2015.

##### I Emploi : un repli qui s'accroît

Selon l'Insee, l'emploi dans le secteur industriel s'est contracté de près de 10 000 postes au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 (-1% sur un an), alors que le nombre d'intérimaires plafonne à 260 000 (+15 000 par rapport à 2015). Dans la métallurgie, le repli de l'emploi s'est accentué sur la même période, à -0,5%, après une baisse de 0,4% au 1<sup>er</sup> trimestre.

#### CHIFFRES CLÉS – Septembre 2016

1,12 \$ Parité euro-dollar à la mi-septembre

-16,5 %

Variation des effectifs de la métallurgie par rapport à 2008

42 € Prix du baril de *brent* en septembre 2016

9,6 %

Taux de chômage en métropole au T2 2016 au sens du BIT

## Analyse de l'actualité économique et sociale

### Projet de loi Travail : restons vigilant sur le travail réglementaire !

**Au terme d'un parcours douloureux, le projet de loi dite « El Khomri », a été promulgué le 8 août**, après plusieurs mois de conflits et deux recours à l'article 49.3 de la Constitution. Comme pour la loi dit « Macron », le choix avait été fait d'un texte long, mêlant l'essentiel et l'accessoire, bien au delà de ce qui, au départ, avait justifié l'initiative gouvernementale : favoriser l'emploi. De nombreux ajustements de détails, insérés à l'occasion du débat parlementaire, ont aggravé la complexité et l'insécurité du texte. Sa clarté aurait par ailleurs gagné à ce que certaines thématiques (médecine du travail, numérique, ...) fassent l'objet de textes distincts, et donc d'une vraie concertation avec les partenaires sociaux.

Si le projet de loi dite « El Khomri » a donc bien été promulgué, une nuée de décrets, d'arrêtés et de circulaires seront nécessaires pour rendre la loi opérationnelle. Le Ministère du Travail veut aller vite. Or il faudra plusieurs mois pour achever ce travail de production réglementaire. Mois pendant lesquels l'actualité sera dominée par les échéances électorales de 2017 qui pourraient consacrer de nouveaux retours en arrière. **Il est donc indispensable que ce travail réglementaire ne soit pas victime des campagnes et postures des uns et des autres, auquel cas, plus qu'une déception, ce texte serait une véritable erreur de parcours.**

### Pénibilité : un chantier toujours ouvert

Malgré la contestation unanime des employeurs dénonçant un dispositif inapplicable et qui sera coûteux, le Gouvernement a achevé la mise en place du compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) prévu par la loi du 30 janvier 2014. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, le Gouvernement a entériné l'entrée en vigueur de 6 nouveaux critères d'évaluation de la pénibilité, refusant, par la même, d'attendre les propositions de la mission d'évaluation et de suivi qu'il avait lui-même mis en place. Cette précipitation est d'autant plus contestable que le rapport officiel de l'Inspection générale des Affaires sociales (IGAS) sur la pénibilité dans la fonction publique avait constaté que la transposition du compte pénibilité aux agents publics est pour l'heure « prématurée », notamment au regard des « difficultés actuelles de mise en place de celui-ci dans le secteur privé ».

Ce passage en force nous pousse à réaffirmer la nécessité de revoir ces textes impraticables et déconnectés de la réalité. Les chefs d'entreprise ne peuvent considérer le dossier juridique de la pénibilité clos. Les constats de fond sur l'impossibilité pratique de mesurer certaines expositions demeurent entiers, tout comme ceux liés à l'insécurité juridique de plusieurs mesures d'application. **Il n'est enfin pas trop tard pour que les pouvoirs publics prennent conscience de l'impasse inextricable dans laquelle ils ont placé les entreprises françaises.**

**Rappelons que les entreprises ont jusqu'en 2020 pour faire rectifier, leurs déclarations, quand elles sont favorables aux salariés, et qu'elles peuvent utiliser les documents préparés par l'UIMM pour préparer celles-ci.**

### Fin de la négociation sur l'emploi dans la métallurgie

La négociation est ouverte depuis octobre 2015 avec les organisations syndicales de la métallurgie. Elle est née d'un diagnostic partagé sur la situation de l'emploi de l'industrie : s'il diminue de façon continue, il est de plus en plus qualifié, majoritairement à durée indéterminée, mais peine à se rajeunir.

L'objectif de l'accord est **de créer le cadre conventionnel favorable permettant aux entreprises d'adapter les compétences dont elles ont besoin pour mettre en œuvre leur stratégie et améliorer leur compétitivité et, aux salariés, en tenant compte de leurs aspirations personnelles, de maintenir et développer leurs compétences et leurs qualifications, et de sécuriser les mobilités professionnelles.**

La réunion conclusive aura lieu le 23 septembre.

### Signature unanime de l'accord de méthode sur l'évolution du dispositif conventionnel et début du chantier

Le 13 juillet dernier, la signature de la CGT s'est ajoutée à celles de la CFDT, FO, la CFTC et la CFE-CGC sur l'accord relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation du dispositif conventionnel de la branche. Cette négociation a vocation à **aboutir à un nouveau dispositif conventionnel, plus adapté aux besoins des entreprises.**

**Cette signature des cinq organisations syndicales représentatives témoigne de la capacité du dialogue social à contribuer à l'attractivité et la compétitivité des entreprises.**

La première réunion qui s'est tenue le 9 septembre a permis d'acter des principes de fonctionnement pour aborder le chantier, avec un rythme soutenu de réunions tous les 15 jours et une implication de tous les acteurs (entreprises, organisations syndicales et patronales locales.)

### À l'agenda de l'UIMM

**23 septembre : négociation conclusive sur l'accord emploi dans la métallurgie**